

COMMUNE DE MONTGON
NOTE EXPLICATIVE DE SYNTHÈSE CONCERNANT LE COMPTE ADMINISTRATIF 2020

Séance du 12 avril 2021 à 20h30 - Salle du Conseil

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de ANDREY Danielle délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2020 dressé par Le Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré, après s'être fait présenter le compte de gestion dressé par le comptable, visé et certifié par l'ordonnateur comme étant conforme aux écritures de la comptabilité administrative,

1. Lui donne acte de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		30 200.38	15 721.00		15 721.00	30 200.38
Opérations de l'exercice	51 159.97	81 689.47	8 032.83	28 631.00	59 192.80	110 320.47
TOTAUX	51 159.97	111 889.85	23 753.83	28 631.00	74 913.80	140 520.85
Résultat de clôture		60 729.88		4 877.17		65 607.05
				Restes à réaliser	3 442.69	
				Besoin/excédent de financement Total		62 164.36
				Pour mémoire : virement à la section d'investissement		44 560.00

2. Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, et en conséquence, déclare que le compte de gestion dressé par le comptable n'appelle de sa part ni observation ni réserve.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4. Arrête les résultats tels qu'indiqués ci-dessus,

5. Décide d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement

0	30 000	au compte 1068 (recette d'investissement)
	30 729.88	au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté)

Commentaires sur le Compte administratif 2020 et les résultats

Au niveau DEPENSES:

Pour l'investissement, l'année se caractérise par une longue période liée au confinement et aux élections municipales, et donc peu de travaux et de projets. Les dépenses les plus « conséquentes » ont concerné l'amélioration des logements communaux (porte isolante thermique, plafond isolant phonique, et travaux complets dans un logement laissé vacant à partir d'octobre 2020)

Au niveau de la section de fonctionnement, les charges habituelles d'entretien, de salaires, d'indemnités et les contrats de maintenance obligatoires constituent toujours les principaux postes. Quelques dépenses liées à la crise sanitaire sont venues se rajouter (masques, gels ...) et le poste 6531 Indemnités est en augmentation puisque les 2 adjoints bénéficient désormais d'une indemnité.

Au niveau RECETTES:

Les dotations de l'état sont en augmentation, avec un doublement de la dotation de l' élu local. Les loyers des logements communaux ont été réguliers mais le départ d'un locataire en octobre, sans remplacement pour cause de travaux , provoque un manque à gagner de 3 mois de loyer (soit 1200 € environ)

En investissement, le FCTVA a été un peu supérieur aux prévisions. La vente du terrain à bâtir communal qui avait été espérée et inscrite au 024 pour 15 000 € ne s'est toujours pas réalisée.

CONCLUSION sur l'exercice 2020:

Après une année « au ralenti » l'excédent de fonctionnement est donc largement positif , la capacité d'autofinancement pour 2021 sera en hausse ainsi que les possibilités d'abonder le 1068.(voir ci-dessus + 30000).

Rappel : il n'y a plus de dette depuis la fin de l'exercice 2012, année où s'est achevé le remboursement de l'emprunt pour les travaux du Presbytère.